



**MAIRIE DE VEYNES**

**Compte Rendu  
Conseil municipal du 26 juin 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 26 juin 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Monsieur le Maire salue Mme Françoise TOIRON, Conseillère municipale suite à la démission de Jean Louis PELLOUX.

Monsieur le Maire souhaite donner quelques instants la parole au public.

***LA PAROLE AU PUBLIC***

*Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.*

Jean-Luc BLANCHARD : lors d'un récent Conseil municipal, j'ai été étonné de la réponse de Monsieur Dumont à propos de l'éolien. Peut-être que l'installation du mât de mesures prévu par la majorité précédente était coûteuse ; je sais toutefois que des particuliers ont installé des éoliennes. Sont ils plus bêtes que la moyenne ? Ne faut-il pas se tourner vers eux pour savoir comment cela fonctionne ?

René MOREAU : Lors du Conseil municipal du 20 juin, j'ai eu l'occasion d'informer le Conseil qu'une rencontre avec le maire d'Aspres s/ Buëch avait eu lieu. Cette commune devait poser des éoliennes mais s'est finalement retirée du projet, du fait des conditions de partenariat avec la société EDF EN. La démarche de cette société a été curieuse car on attend le résultat du mât de mesures avant de proposer à la commune de signer un engagement pour une longue durée.

Frédéric DUMONT : si j'ai pu laisser croire que je pensais que les citoyens qui font le choix de tenter l'éolien sont des imbéciles, c'est que je me suis mal exprimé car ce n'est pas du tout dans mon esprit.

Jean-Luc BLANCHARD : il convient peut être de faire un autre montage juridique mais il est peut-être important de se pencher sur le sujet

Mme DUBOURG : nous sommes dans l'attente de solutions car la route desservant le petit vaux est dans un état désastreux et nous remercions les services techniques pour leurs passages très réguliers sur cette route

René MOREAU : il y a peut-être un dossier à ce sujet en mairie, mais je n'avais rien dans le bureau du maire quand je suis arrivé...

Christian AUBERT : en 3 mois, ont été effectués 28 kms de rebouchage de trous sur Eygaux, Sous ville.. et la route du petit vaux fera l'objet de travaux à l'automne

Claudette MARSEILLE : concernant la route du petit vaux, un dossier avec le service RTM est lancé.

Mme Dupont : concernant la piscine municipale, peut on envisager d'établir des tarifs pour résidents de Veynes et les hors Veynes, ainsi qu'un tarif préférentiel pour les personnes handicapées ?  
L'accès à la piscine est gratuite sur d'autres communes. Je ne peux pas amener mes enfants à la piscine du fait des tarifs élevés

René MOREAU : les cartes « saison » sont tout de même avantageuses. Nous sommes aussi dans une zone touristique, et ce n'est sans doute pas le bon choix de faire des tarifs différents. Toutefois, on va regarder ce que l'on peut faire et une réponse sera apportée pour un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Franck GATOUNES intervient : on constate l'utilisation par les services municipaux de Glyphosate : il s'agit d'un désherbant dangereux, à la fois pour l'environnement et pour la santé des agents municipaux. Ce produit est interdit au niveau européen : pourquoi les salariés n'ont-ils pas les protections adéquates et pourquoi l'utiliser compte tenu des conséquences sur l'environnement ?

René MOREAU : ce produit est agréé par le ministère de l'agriculture, j'ai souhaité qu'on entretienne les trottoirs et qu'on désherbe, j'ai demandé que le produit utilisé soit agréé et que l'on ait pas recours à n'importe quel produit. Je rechercherai un produit qui puisse représenter plus de garanties. Concernant la protection des salariés, je ne peux m'en préoccuper dans les menus détails; certes, j'ai une responsabilité vis-à-vis de la sécurité des agents mais cette responsabilité est déléguée auprès de la hiérarchie de ces personnels.

Franck GATOUNES : il faut respecter un périmètre de protection de 500 mètres lors de la mise en oeuvre de ce produit, et cela n'a pas été le cas lors de la dernière mise en oeuvre.

René MOREAU : il faut tout de même un moyen d'éradiquer les mauvaises herbes, et il n'y a pas beaucoup de solutions

Franck GATOUNES : il existe d'autres solutions, notamment des solutions thermiques

Joël BOURBOUSSE : il faut y revenir souvent et ces solutions représentant un coût plus important

### ***PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE***

Le Maire remercie d'abord tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de la Fête de la musique.

Il informe ensuite l'assemblée du mauvais coup porté aux finances de la ville : une baisse de 84 000 euros de DGF et, en parallèle, le coût lié à la mise en application des rythmes scolaires.

La commune doit relever un véritable défi consistant à maintenir l'essentiel des services aux habitants, à faire investissements, et ce sans augmenter les impôts.

Lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur une motion proposée par l'Association des Maires de France au sujet de la baisse des dotations, ainsi que sur la

motion que le groupe du Front de Gauche proposait concernant le TAFTA.

Les comités de quartiers vont être mis en place prochainement et la charte et le règlement seront transmis au Conseil municipal.

Le bulletin municipal sortira bientôt.

Un travail sur la mise en place d'un Conseil des jeunes sera engagé dès la rentrée.

### ***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 20 juin 2014**.

Le Procès Verbal du Conseil municipal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

### ***INFORMATIONS DES ELUS***

Le Maire apporte quelques informations aux élus :

#### **Attribution du marché pour la mission de Contrôle technique du projet de médiathèque**

Après consultation lancée par la commune (3 offres reçues), un marché est passé avec le bureau SOCOTEC pour un montant de 7600 € HT, correspondant à la mission de base.

#### **Attribution du marché pour la mission de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé du projet de médiathèque**

Suite à consultation lancée par la commune (3 offres reçues), un marché est passé avec le bureau APAVE SUDEUROPE pour un montant de 3993 €HT des travaux.

#### **Attribution du marché pour la mission géotechnique pour le projet de médiathèque**

Suite à consultation lancée par la commune (1 offre reçue), un marché sera passé avec le bureau TEHYS pour un montant de 7 338 € HT.

### ***COMMISSION SPORT – CULTURE – TOURISME***

#### ***Convention avec le SDISS pour la surveillance de la baignade au plan d'eau***

Madame DARINI propose de passer une convention avec le SDIS pour confier à ce dernier le soin d'assurer la surveillance de la baignade au plan d'eau, pour la saison estivale 2014, tous les jours de 11h à 19h.

Marie-Christine MOURARET : quel coût cela représente pour la commune ?

Fabienne DARINI : Le coût varie en fonction des agents mis à disposition. La convention mentionne un budget prévisionnel de 17000 euros TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***Convention de mise à disposition du bassin de la piscine municipale au Maitre Nageur Sauveteur***

Madame DARINI propose mettre à disposition du Maitre Nageur Sauveteur recruté pour la saison 2014 les équipements de la piscine municipale, et ce en vue de lui permettre la dispense, à titre privé, de cours de natation et d'activités aquatiques.

Cette mise à disposition n'est effective qu'en dehors des horaires d'ouverture au public et pour un montant de 400 € par mois pour les mois de juillet et août.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

***Convention avec l'OMS pour la buvette municipale***

Madame DARINI propose de confier à l'Office Municipal des Sports le fonctionnement de la buvette de la piscine municipale, étant précisé que la vente des denrées est effectuée par le personnel municipal gérant les entrées de la piscine. Fabienne DARINI lit la convention proposée.

Marie-Christine MOURARET : pourquoi n'envisage-t-on pas une régie municipale de la buvette plutôt que de passer par l'OMS ? Je trouve que tout est un peu flou entre le Maître Nageur qui utilise un bassin public, l'OMS qui récupère la recette de la buvette.. Pourquoi confier cette buvette à l'OMS et pas à une autre association ? Ce serait plus logique que la commune encaisse directement les recettes

René MOREAU : nous avons pris la décision de ne pas toucher à tout ce qui était prévu comme activités pour l'été 2014. Il était difficile de remettre des choses en cause pour cet été mais vous avez la possibilité de regarder, en commission, ce qui pourrait être fait pour 2015.

Concernant le Maître Nageur, il s'agit là d'une profession un peu particulière. Quand on lance un appel à candidatures, il ne reste finalement qu'un seul candidat, celui qui vient là depuis des années. Ce dernier a l'habitude de faire des recettes complémentaires et a demandé cette année de ne pas payer le bassin. La municipalité n'a pas fait droit à cette demande. Il y a matière à amélioration mais il faut le temps d'y travailler

La délibération est adoptée à la majorité, Franck GATOUNES et Marie-Christine MOURARET s'abstenant.

***Autorisation d'occupation privative du domaine public du plan d'eau***

Madame DARINI propose de fixer les droits de place applicables aux structures gonflables et manèges qu'un professionnel propose d'installer sur le site du plan d'eau des Iscles.

Marie-Christine MOURARET : ces activités sont très bien mais il convient de réfléchir à l'emplacement de ces activités et veiller à maintenir des espaces de calme sur le site du plan d'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

***Terrains de tennis : demande de subvention***

Madame DARINI présenter le dossier : il s'agit de présenter une demande de subvention pour procéder à la réfection du support et du revêtement de deux courts de tennis, ainsi que pour l'installation d'un éclairage de ces équipements.

Claudette MARSEILLE : quels courts sont concernés ?

René MOREAU : les courts qui ont été faits il y a quelques années

Jean-Paul ARTIGUES : on a dépassé le délai pour la biennale.

René MOREAU: l'entreprise qui a fait les travaux initialement revient sans cesse à la charge pour intervenir de nouveau avec des rabais mais la commune n'a pas répondu à ces propositions.

***Bail commercial du snack du plan d'eau : autorisation de sous location***

Fabienne DARINI propose de permettre la sous location d'une partie des activités du bail commercial établi sur le bâtiment de restauration du plan d'eau, en ce qui concerne les activités de pédalos, mini golf et planches à voile, le titulaire du bail commercial n'étant pas intéressé pour gérer ces activités ludiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE – SENIORS – PERSONNES HANDICAPEES ET COMITES DE JUMELAGE**

***Fixation des tarifs de cantine scolaire pour la rentrée 2014/2015***

Madame MARCELLIN présente la délibération. Elle rappelle que les tarifs de cantine avait été établis par le Conseil municipal jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014 et qu'il convient donc d'arrêter les tarifs pour la rentrée prochaine 2014/2015.

René MOREAU : j'ai reçu un maire porte-parole des communes de résidence de familles utilisatrices du service de cantine et obtenu leur engagement de payer la différence entre le prix payé par les familles et le coût supporté par la commune de Veynes. Des estimations vont leur être fournies dans les semaines qui viennent.

Franck GATOUNES : pour l'achat des repas, on fournit aux familles des tickets de différentes couleurs correspondant aux différents quotients familiaux. Cela créé, selon la couleur du ticket, une discrimination entre les enfants. Est il possible d'avoir des tickets de même couleur ?

René MOREAU : effectivement, cette différence peut poser des problèmes, nous allons revoir ce point avec les services.

Marie-Christine MOURARET : il faut également veiller à distinguer les frais de garderie et les frais de repas pour la déclaration d'impôts des parents.

René MOREAU : les tarifs proposés comprennent une part « frais de garderie » et une part « frais de repas » pour pouvoir faire ces attestations.

Jean-Paul ARTIGUES : à ce jour, le coût de revient du repas atteint 7,07 €, et la commune subit un déficit de 39 000 € sur ce service de cantine.

Claudette MARSEILLE : ce déficit a été accru du fait des modifications liées aux différentes cantines.

René MOREAU : effectivement, les frais de personnel ont été plus importants ces dernières années, qui s'expliquent par l'existence de plusieurs points de restauration et par le fait que les maternelles demandent plus d'attention, et donc de personnels.

Marie-Christine MOURARET : nous avons un projet de cantine municipale dans notre programme.

René MOREAU : nous travaillons sur un projet de cantine unique, avec deux solutions possibles qui doivent être estimées dans les semaines qui viennent

Claudette MARSEILLE : il y a une erreur dans dernière ligne du tableau des tarifs.

Après correction de la faute de frappe, la délibération est adoptée à l'unanimité.

***Précision concernant le versement de la subvention attribuée à la SPA Sud Alpine***

Madame MARCELLIN rappelle que le Conseil municipal a attribué une subvention de 2000 € à la SPA Sud Alpine pour la stérilisation des chats.

Elle propose de procéder à 4 versements de 500 €. Le premier versement aura lieu avant même la présentation de justificatifs afin de ne pas faire supporter l'avance de trésorerie à la SPA Sud Alpine.

Claudette MARSEILLE : je souhaite simplement préciser que la subvention de 2013 a bien été versée en décembre 2013

René MOREAU : oui et les justificatifs ont été reçus en mars ou avril 2014, avec leur dossier de demande de subvention pour 2014

La délibération est adoptée à l'unanimité.

***Convention d'objectifs avec le Centre social***

Madame MARCELLIN propose de passer une convention avec le centre social Emile Meurier compte tenu du fait que la subvention allouée à cette association est supérieure à 23000 €. Il convient de définir les objectifs du partenariat, ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Il est fait lecture de la délibération.

René MOREAU : l'année prochaine, la convention sera différente et les subventions en nature, directes ou indirectes, sont en réalité bien supérieures à 29000 €. Toutes les aides directes et indirectes seront répertoriées pour l'année prochaine. Il est normal que les élus de la collectivité aient connaissance des aides réelles.

Marie-Christine MOURARET : sans la convention, je n'ai pas vu de mention concernant la crèche ?  
Le CEL ?

Peut on préciser que la convention est applicable dès le 1er janvier 2014 ?

Franck GATOUNES : j'ai entendu que la CAF, qui aide le plus le Centre social, a soumis le versement de ses aides à une chose : si le centre social n'est pas accessible d'ici le 1er janvier 2015, la CAF mettra fin à ses subventions. Cela est-il pris en compte ?

René MOREAU : en courant d'année 2015, un projet sera présenté et je crois avoir compris que la CAF accepterait ce délai

S'agissant de la crèche, il s'agit d'une compétence de la Communauté de communes.

En ce qui concerne le CEL, il y a un an de décalage, la subvention 2014 vient aider des actions réalisées en 2013

La délibération est adoptée à l'unanimité.

***COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE***

***Sécurisation de l'Avenue Picasso : demande de subvention***

Madame SAUDEMONT propose de présenter une demande de subvention pour réaliser l'Avenue Picasso, notamment au Département au titre du fonds de concours.

René MOREAU : on constate un fort taux de subvention atteint, je remercie l'ensemble des partenaires de la commune sur ce projet.

Marie-Christine MOURARET : vous aviez évoqué la création d'une chicane sur la voie de circulation. Après coup, on a réfléchi et on se demande si la chicane ne vas pas créer un obstacle, une gêne pour les sorties rapides des pompiers.

René MOREAU : non, les pompiers sont prioritaires et la chicane est intéressante car elle casse aussi la vitesse au milieu de la voie

Franck GATOUNES : Madame SAUDEMONT évoque une piste cyclable ? Cela n'a pas été évoqué en commission urbanisme. Selon moi, une piste cyclable matérialisée et non réservée est dangereuse.

Bernadette SAUDEMONT : il est indiqué dans la délibération "quand la largeur est suffisante"

seulement, mais sur le terrain, on a constaté qu'il n'y a pas de largeur suffisante.

René MOREAU: au vu de l'avancée du projet, on voit bien que la piste cyclable ne trouve pas sa place dans l'espace.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***Dénomination du jardin Nelson Mandela***

Madame SAUDEMONT propose de dénommer le jardin public Nelson Mandela, plutôt que d'attribuer ce nom à l'esplanade prévue initialement.

Marie-Christine MOURARET : certains collégiens ont fait la demande a priori pour dénommer un espace Nelson Mandela.

René MOREAU : il y a 15 jours environ, j'ai trouvé dommage de donner le nom de Nelson Mandela à cet espace, peu mis en valeur. Et je me suis dit que le jardin, non baptisé, pouvait prendre son nom.

Un agent de la commune m'a fait part du fait que le jardin avait été acheté par Monsieur BRUN, en 1935, alors Maire de la commune. C'est la raison pour laquelle nous proposons de dénommer l'allée principale du jardin "Allée Paul Dominique BRUN"

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***Rapport du Maire sur la régie de l'eau et de l'assainissement***

Monsieur MOREAU présente le rapport : il fait état des travaux réalisés en 2013, des travaux prévus sur 2014, du nombre d'abonnés, ainsi que du volume des consommations d'eau.

Franck GATOUNES : peut on avoir le rapport ?

René MOREAU : il est à disposition à la régie de l'eau

Marie-Christine MOURARET : il existe des systèmes pour économiser de l'eau et il semble que ce soit assez efficace

René MOREAU: on en prend note et on va regarder

Le rapport est approuvé l'unanimité.

#### ***COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION***

##### ***Décision modificative n°1 du Budget principal***

Monsieur ARTIGUES présente la décision modificative en fonctionnement.

René MOREAU : cette décision modificative est essentiellement liée à la baisse des dotations. Pour contre-balancer cette baisse, la collectivité a peu de choix : soit une augmentation des impôts, soit une baisse des investissements, soit une baisse certaines dépenses de fonctionnement.

Franck GATOUNES : pour certains projets d'investissements, il serait peut être logique de se tourner vers l'intercommunalité, notamment pour un projet comme la médiathèque.

René MOREAU : oui, on y réfléchit, tout comme pour le projet de stade. S'il est impossible de transférer à la Communauté de communes pour l'investissement, il faut au moins en discuter pour le fonctionnement.

De la même façon pour les rythmes scolaires, dont la mise en oeuvre est aujourd'hui entièrement supportée par la commune de Veynes alors que beaucoup d'enfants viennent des communes avoisinantes.

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative en investissement.

Franck GATOUNES : s'agissant des emprunts : j'espère qu'il n'y a pas d'emprunt toxique ou de taux variables ?

Jean-Paul ARTIGUES : il n'y a pas d'emprunt toxique à Veynes, et il n'y en aura pas.

René MOREAU : on a rencontré la Caisse des Dépôts et Consignations notamment, avec un taux fixe adossé au livret A, ce qui est intéressant.

Les durées des emprunts seront sans doute plus longues pour qu'elles collent davantage aux investissements à réaliser.

Marie-Christine MOURARET : L'acquisition du camion est elle pour les services techniques ?

Christian AUBERT: oui, c'est un camion pour balayeuse, multi-usages

Claudette MARSEILLE : la Banque postale est moins intéressante ?

René MOREAU : on a rencontré à ce jour seulement la CDC et la caisse d'épargne, établissements avec lesquels nous avons des prêts à renégocier

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

***Décision modificative n° 1 – Budget de l'eau***

René MOREAU : il s'agit de prévoir sur ces budgets (eau et assainissement) les travaux de l'avenue Picasso au vu de la dernière estimation reçue.

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative qui est adoptée à l'unanimité.

***Décision modificative n° 1 – Budget de l'assainissement***

Monsieur ARTIGUES présente la décision modificative.

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

***Attribution de subventions aux associations***

Monsieur ARTIGUES propose les subventions aux associations restant à attribuer.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Fabienne DARINI ne prenant pas part au vote.

***Attribution de subventions aux associations sportives***

Monsieur ARTIGUES présente les subventions à attribuer aux associations sportives, sur proposition de l'OMS.

Franck GATOUNES s'étonne de subventions pour les transports des établissements scolaires.

René MOREAU : oui, on a constaté certains montages compliqués, sans raison a priori. Nous avons pris la situation comme elle l'était mais il conviendra de regarder cela de près. Il semble possible d'avoir un peu plus d'ordre et quelque chose de plus simple.

Michel GAIGNAIRE : il existe certaines mises à disposition de structures sportives par le LEP, le collège, c'est un échange de bons procédés

René MOREAU: oui, peut-être, mais il faut que ce soit clair et su des élus municipaux



Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

***Indemnité de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur***

Monsieur ARTIGUES propose d'accorder une indemnité de conseil au comptable du trésor au taux de 100 %.

René MOREAU: une habitude existe de verser 100 % de l'indemnité. A défaut, ce serait perçu comme discriminant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

***Formation des élus***

Monsieur ARTIGUES expose le fait qu'il a dû suivre une formation dans le domaine des finances locales, au prix de 300 euros.

Il en découle la nécessité de décider de fixer un montant pour la formation des élus, qui n'est pas obligatoire.

Il y a un montant plafond à ne pas dépasser et qui sera arrêté par cette délibération. Tous les élus bénéficieront du même budget de formation.

Jean-Paul ARTIGUES : ces crédits vont permettre la prise en charge du coût de formation, mais les frais de déplacement sont pris en charge sur mon budget personnel.

René MOREAU : si la formation est suivie par les conseillers ayant une indemnité, il n'y aura pas de prise en charge des frais de séjour ou déplacement par la commune. Si la formation est suivie par un élu sans indemnité, les frais annexes seront pris en charge par la collectivité, sur cette enveloppe spécifique dont le montant plafond est fixé à 11500 euros par an.

Franck GATOUNES : cette somme est elle fixée pour une année ou la durée du mandat ?

René MOREAU : la somme est votée pour 6 ans mais présente chaque année au budget.

***Convention de mise à disposition d'un agent du Conseil Général***

Monsieur MOREAU présente la délibération. Il indique que la municipalité a voulu bénéficier d'un conseil d'un agent technique du CG, uniquement sur 6 mois et à hauteur d'un jour par semaine

Il s'agit d'une mise à disposition de Serge EYSSERIC pour 6 mois, à compter du 1er mai 2014, au prix de 5274 € pour 6 mois.

Franck GATOUNES : je comprends le besoin de la municipalité de bénéficier de conseils techniques, mais pourquoi pas utiliser les services en interne ?

René MOREAU : si nous avons trouvé la compétence en interne, on y aurait eu recours.

Franck GATOUNES : cette mise à disposition ne pose-t-elle pas de problème du fait de la casquette de président de l'OMS qu'a Serge EYSSERIC ?

René MOREAU : nous bénéficions juste de son avis technique, mais on peut regarder ce point plus précisément, mais a priori je ne pense pas qu'il y ait de problème de compatibilité de fonctions.

Claudette MARSEILLE : Serge EYSSERIC s'occupe-t-il des équipements sportifs ?

René MOREAU : non car un agent en interne est présent sur ce dossier, nous avons la ressource nécessaire pour traiter le sujet.

La délibération est adoptée à la majorité, Claudette MARSEILLE, Françoise TOIRON, Michel GAIGNAIRE votant CONTRE et Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

S'ABSTENANT.

***Mise à disposition de la cour d'école***

Monsieur MOREAU présente le dossier : ayant été sollicité par un particulier pour faire un vin d'honneur dans la cour d'école, il propose de mettre ces espaces à disposition de particuliers ou associations veynois qui en feraient la demande, à condition que cela ne concerne que la période de vacances scolaires.

Claudette MARSEILLE : il faut faire attention aux enfants du centre aéré qui a lieu dans l'école de St Marcellin.

Marie-Christine MOURARET : il faudra également faire attention à l'accès aux sanitaires de l'élémentaire et au passage existants entre les cours des écoles élémentaire et maternelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.